



# Uniforme

## TENUE VESTIMENTAIRE

Elle se veut simple et correcte.

### Pour les filles

- Le chemisier blanc uni, à manches courtes ou longues,
- Le T-shirt ou un sous-pull blanc ou bleu marine mis sous le chemisier à longues manches,
- La jupe bleu foncé à plis, de longueur correcte ou le pantalon bleu foncé (\*),
- Le pull bleu foncé uni avec écusson NDF (\*),
- Des chaussures unies classiques foncées en cuir, talons maximum 4 cm, pas de baskets ni de chaussures en toile,
- Des chaussettes foncées unies ou des bas classiques,
- Eventuellement, une ceinture foncée dans les passants du pantalon.
- Une veste ou manteau classique, uni.

### Pour les garçons

- La chemise blanche unie, avec col, à manches courtes ou longues,
- La cravate bleu foncé,
- le T-shirt ou un sous-pull blanc ou bleu marine mis sous la chemise à longues manches,
- Le pantalon bleu foncé (\*),
- Le pull bleu foncé uni avec écusson NDF (\*),
- Des chaussures unies classiques foncées en cuir, pas de baskets ni de chaussures en toile,
- Des chaussettes foncées unies,
- Eventuellement, une ceinture foncée dans les passants du pantalon.
- Une veste ou manteau classique, uni.

**Toute autre pièce vestimentaire ou accessoire est interdite.**

## COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

- T-shirt bleu roi à manches courtes (\*\*),
- des sandales de gymnastique et des chaussures de sport,
- un training, un collant de gymnastique ou un short bleu foncé, noir ou gris. Les équipements des clubs sportifs (football, hockey,...) ne sont pas autorisés.

## REMARQUES

- ↳ Les cheveux sont de couleur naturelle (cheveux non teints) et de coupe classique.
- ↳ Pour les garçons, les cheveux sont courts et de coupe classique, la moustache et la barbe sont interdites.
- ↳ Les bijoux de fantaisie, le maquillage et le vernis à ongles sont discrets.
- ↳ Les piercings et tatouages (henné, ...) sont interdits.
- ↳ Les survêtements, pulls, gilets, sweats, sweats à capuchon,... ne sont pas acceptés comme « vestes ».
- ↳ Les leggings ne sont pas acceptés.
- ↳ Aucune pièce de l'uniforme ne peut subir de modification portant atteinte au modèle imposé.

Tout autre vêtement (écharpe, bonnet, gants) est enlevé dès l'entrée dans un local de cours.

Tout membre de l'équipe éducative peut interpellé l'élève qui ne se conforme pas à ces consignes vestimentaires.

**Une bourse de vêtements d'occasion (uniforme, T-shirt éducation physique) est organisée par l'Association des Parents.**

Le port du foulard ou de tout signe distinctif (à l'exception de ceux de la tradition catholique de l'école) d'une appartenance politique, culturelle ou sportive, est interdit à l'intérieur de l'institut ainsi que lors des sorties, visites et activités extérieures organisées par l'école ou lorsque le nom de l'institut est associé à l'activité extérieure à laquelle participe l'élève.

(\*) Ces vêtements sont de modèle imposé. Le modèle de référence peut être examiné à l'accueil de l'Institut sur simple demande.

(\*\*) Le T-shirt d'éducation physique peut être acquis dans le cadre des services d'achats groupés facultatifs proposés par l'école.